

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Bordeaux - Diagnostic du bassin versant de la station d'épuration Louis Fargue  
- Décision de faire - Autorisation**

MMonsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

### I. Cadre réglementaire et Objectifs

L'arrêté du 22 décembre 1994 relatif à la surveillance des ouvrages de collecte et de traitement des eaux usées impose aux collectivités la mise en place d'un programme de contrôle des principaux déversements du système d'assainissement au milieu récepteur, et notamment des rejets de déversoirs d'orage. Aussi, la Communauté urbaine de Bordeaux a notamment équipé en 2002 le système de collecte du bassin versant de la station d'épuration de Louis Fargue de 6 points d'autosurveillance.

L'analyse des premiers résultats de l'autosurveillance a permis de mieux cerner la particularité du bassin versant étudié, mais a également mis en évidence un manque de données important pour la compréhension plus fine de ce réseau principalement unitaire, maillé et particulièrement complexe du fait du drainage de plusieurs ruisseaux sur la zone de collecte.

C'est pourquoi il serait souhaitable, à présent, d'envisager un dispositif de surveillance plus général et d'équiper d'autres points du réseau en appareils de mesure de débit et de qualité. Ceci permettrait alors d'appréhender plus finement le fonctionnement du système de collecte, en particulier sur le bassin versant amont où il n'existe pas d'autosurveillance mais de nombreux équipements (bassins, vannes) et ruisseaux susceptibles de modifier les hydrogrammes.

Par ailleurs, dans le cadre du basculement d'une partie des eaux usées du sous bassin versant du Peugue vers la station d'épuration de Clos de Hilde en 2006, il serait également intéressant d'équiper certains points en appareils de mesure afin d'estimer l'impact de cette déconnexion.

## **II. Le système de collecte du bassin versant de Louis Fargue**

Le bassin versant de Louis Fargue s'étend sur une superficie de 75,4 km<sup>2</sup> soit plus de 13% de la superficie totale de la CUB et sa population est estimée à 351 000 habitants soit environ 52% de la population totale. Celui-ci constitue le plus important bassin versant de la collectivité.

Le réseau d'assainissement de la zone étudiée est principalement unitaire (61% du linéaire). Les réseaux séparatifs (39% du linéaire) sont situés sur la partie amont du bassin versant, c'est-à-dire sur les communes périphériques pour lesquelles l'urbanisation est plus récente.

Le réseau unitaire draine le cœur de l'agglomération bordelaise : les réseaux les plus anciens ont été posés dans les anciens talwegs des ruisseaux et correspondent aujourd'hui aux collecteurs structurants du système de collecte du bassin versant de Louis Fargue. Les ruisseaux collectés par le réseau apportent des eaux claires permanentes à la station de traitement, ce qui complexifie la gestion des volumes collectés et déversés en temps de pluie, les apports des ruisseaux fluctuant avec le niveau de la nappe et les apports des collecteurs d'eaux pluviales. D'autre part, même si la station de traitement prend en compte ces apports d'eaux claires, ils peuvent perturber son fonctionnement.

La station est protégée par 7 déversoirs dont 6 sont placés sous autosurveillance depuis 2002.

L'analyse des résultats de l'autosurveillances disponibles a permis de mieux cerner la particularité du bassin versant étudié : les débits reçus à l'exutoire de chaque sous bassin versant sont fortement liés à la hauteur de la nappe et aux précipitations.

Le suivi réglementaire des rejets au milieu naturel a concerné en priorité les déversoirs. La connaissance des rejets de ceux-ci est en effet déterminante pour améliorer la compréhension du fonctionnement des réseaux en temps sec et en temps de pluie.

Cependant, cette démarche peut se révéler insuffisante pour appréhender le fonctionnement du système d'assainissement dans son ensemble. C'est pourquoi, il serait souhaitable d'envisager un dispositif plus complet, et d'équiper d'autres points du réseau de collecte en appareils de mesure de débit et de qualité, afin d'obtenir des informations sur le fonctionnement du réseau en amont des points d'autosurveillances et ainsi, de mieux cerner les objectifs de réduction de la pollution vis-à-vis du milieu récepteur.

### **III. La campagne de mesures**

#### Objectifs de la campagne de mesures :

- Etudier le fonctionnement du système de collecte en période de nappe haute et nappe basse ;
- Etudier le fonctionnement du système de collecte en période de temps sec, temps de pluie et vidange de bassins ;
- Délimiter géographiquement des secteurs présentant les anomalies les plus importantes (eaux claires parasites) ;
- Accompagner la démarche envisagée concernant la gestion dynamique des ouvrages ;
- Aider au dimensionnement de la future station de traitement de Louis Fargue prévue à l'horizon 2008.

#### Déroulement de la campagne de mesures :

Afin d'aboutir aux objectifs fixés, une quinzaine de points à instrumenter ont été localisés pour la campagne de mesure de débit.

En complément, 8 de ces points seront équipés de prélevateurs afin de pouvoir réaliser dans le même temps une campagne sur la qualité des effluents.

Les mesures qualités envisagées ont pour but :

- la quantification et la détermination des charges polluantes des eaux usées strictes et des effluents drainés sur des zones unitaires à forte ou moyenne densité de population,
- l'impact de la déconnection en 2006 des eaux usées d'une partie du sous bassin versant du Peugue vers la station Clos de Hilde,
- l'impact des ruisseaux en terme de qualité des effluents (dilution),
- l'évaluation du fonctionnement de certains ouvrages.

Les 15 points à équiper en appareils de métrologie seront situés sur les tronçons de collecte majeurs du réseau d'assainissement de Louis Fargue, et donc sur des collecteurs de gros diamètre.

Aussi, étant donné la dimension des collecteurs à équiper, ainsi que l'expérience acquise à l'issue du premier marché de métrologie sur les déversoirs, il apparaît opportun d'envisager, dans un premier temps, une campagne de mesure temporaire qui permettra de définir le

positionnement le plus adapté à une mesure fiable, avant l'installation plus coûteuse d'instruments de métrologie permanents.

Par ailleurs, afin d'appréhender le comportement du réseau en période de nappe basse et en période de nappe haute, cette campagne sera réalisée en deux temps, soit aux mois de février-mars puis de septembre-octobre.

Ainsi, la durée envisagée de la campagne de mesure serait de deux fois 4 semaines.

Enfin, afin d'étudier le fonctionnement du réseau en période de temps sec et de temps de pluie, il paraît nécessaire de capter 3 éléments pluvieux significatifs au cours des deux phases de la campagne de mesure.

#### Formalisation de la campagne de mesures et estimatif financier :

La campagne de mesure sera formalisée par le biais d'un marché de prestation de services passé en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics.

Celle-ci a été estimée à environ 150 000 € H.T. et comprend :

- l'examen des études existantes sur le bassin versant ;
- l'analyse des données disponibles d'autosurveillance ;
- la fourniture et la pose temporaire de 15 appareils de mesure de débit et de 8 préleveurs ;
- la maintenance de ces appareils de métrologie ;
- le recueil des échantillons et des données ;
- les analyses des échantillons en laboratoire ;
- le traitement des données : analyse de la cohérence des mesures (y compris avec les mesures d'autosurveillance récentes ou réalisées pendant la période de la campagne de mesures), calcul de débits et de flux, présentation et interprétation des résultats sous la forme appropriée (tableaux, graphiques, cartes, schémas de fonctionnement,...) ;
- la synthèse de l'ensemble des données et la présentation des conclusions de la campagne de mesure. Celles-ci permettront de répondre aux objectifs définis précédemment ;
- les propositions d'implantation des stations de mesures permanentes.

Par ailleurs, l'Agence de l'Eau Adour Garonne sera sollicitée pour apporter son concours à cette opération éligible au titre des études diagnostic assainissement.

### Rôle du fermier pendant la campagne de mesures :

Le fermier communiquera au titulaire du marché toutes données nécessaires au bon déroulement de la campagne de mesure et l'accompagnera dans ses visites de sites lorsque nécessaire (1<sup>ère</sup> visite, sites à risque).

### Planning prévisionnel de la campagne de mesures :

	Durée des tâches	Planification
Présentation en commission assainissement et eau, Engagement des crédits, Décision de faire	1 mois	Septembre 2005
Rédaction du dossier de consultation des entreprises	2 mois	Octobre – Novembre 2005
Lancement de l'appel d'offres passé sous procédure adaptée Réception des candidatures Choix du candidat Délibération de confirmation de décision de faire Notification O.S	3 mois	Décembre 2005 – Février 2006
Campagne de mesures :	2 * 4 semaines sur 12 mois	Mars et septembre 2006
Résultats et synthèse de la campagne de mesures	2 mois	4 <sup>ème</sup> trimestre 2006

### CONCLUSION :

Dans le cadre d'un des objectifs stratégiques de la collectivité qui est de réduire l'impact des rejets des systèmes d'assainissement de la C.U.B sur le milieu naturel, l'amélioration de la connaissance et de la maîtrise des entrées dans les réseaux s'avère nécessaire.

Pour ce faire, il est envisagé de réaliser une campagne de mesures sur le bassin versant de Louis Fargue afin de cerner au mieux le fonctionnement de son système de collecte.

En conséquence, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vous prononcer favorablement sur :

- la réalisation de cette campagne de mesures estimée à 150 000 € H.T. et financée au budget annexe assainissement sur la ligne 2315 0200 UF 4EN45 ;
- la préparation du dossier de consultation des entreprises d'un marché de prestation de service ;

- la décision de lancer l'appel d'offres correspondant sous procédure adaptée ;
- et autoriser M. le Président à :

- ♦ signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à cette publicité et, en cas d'insuccès, à procéder à la recherche d'une entreprise soit sur la base d'un nouveau dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par une procédure négociée en application des dispositions de l'article 35-I, 1<sup>er</sup> alinéa dudit code ;
- ♦signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- ♦solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne pour l'obtention de subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
pour le Président  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 OCTOBRE 2005

M. JEAN-PIERRE TURON